

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

--

MESSAGE PUBLIÉ À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE
DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS

« *La voix des victimes nous guide* »

Le 30 juillet 2021

En pleine pandémie mondiale, à l'heure de la montée des inégalités et de la dévastation économique, les voix des victimes et des personnes rescapées de la traite d'êtres humains risquent d'être noyées.

Or, il importe plus que jamais d'écouter leurs récits, tandis que la crise de la COVID-19 accentue les fragilités et accroît le désespoir.

Quelque 124 millions de personnes de plus ont basculé dans l'extrême pauvreté, ce qui expose des millions d'entre elles à la traite.

Les enfants courent un risque important qui va : ils représentent un tiers des victimes dans le monde, un nombre qui a triplé en 15 ans. Ils constituent la moitié des victimes dans les pays à faible revenu et font le plus souvent l'objet d'une traite à des fins de travail forcé. Partout, les criminels utilisent la technologie pour repérer, contrôler et exploiter des êtres vulnérables. Les enfants sont de plus en plus visés au moyen de plateformes en ligne à des fins d'exploitation sexuelle, de mariage forcé et d'autres formes de maltraitance.

La traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle reste l'une des formes les plus répandues et les plus odieuses de la traite d'êtres humains. Les migrantes représentent plus de la moitié des victimes de la traite dans la plupart des régions.

Les gouvernements doivent agir de toute urgence pour renforcer la prévention, accompagner les victimes et traduire les auteurs de ces actes en justice, notamment par l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

Notre action doit être guidée par les personnes rescapées. Leur concours est essentiel pour éliminer les facteurs de risque, répertorier et protéger les victimes et garantir leur accès à la justice et à la réadaptation, tout en demandant des comptes à ceux qui les ont exploitées.

L'ONU s'attache à écouter les victimes et les personnes rescapées de la traite d'êtres humains et à réagir, à garantir leurs droits et leur dignité, à relayer leurs récits et à en tirer des enseignements, dans le combat mené pour prévenir et faire cesser ce crime inqualifiable.